



Impacts sur le marché du travail

LES NOUVEAUX RAPPORTS DE FORCE

J-S MARSAN



Rationalisations et restructurations d'entreprises ont souvent pour but d'économiser en favorisant la sous-traitance. Ginette Salvas, du Groupe Entreprendre, soutient que «la micro-entreprise et le travail autonome remorquent l'économie québécoise», car les grandes entreprises décentralisent au profit des PME, lesquelles octroient des contrats aux travailleurs-ses auto-

relation entre une entreprise d'une certaine taille et un autonome, ce dernier peut-il jouir d'un bon rapport de force? Gilles Dauphin, après presque cinq ans de service à Hydro-Québec, a fondé sa propre boîte de communications en novembre 1994. L'année suivante, environ 70% de ses contrats provenaient d'Hydro-Québec. Gilles Dauphin soumissionne sur chaque mandat et facture à l'heure ses présences aux bureaux de la société d'État. «Autrement, je me ferais aspirer et je deviendrais tout doucement un contractuel», le statut d'emploi le plus précaire à Hydro-Québec.

Les grandes entreprises décentralisent au profit des PME, lesquelles octroient des contrats aux travailleurs-ses autonomes.

nomes. «Pour moi, c'est un patron économique qui est sain, en autant que le travailleur autonome soit conscient que s'il travaille en réseau (en collaboration) avec d'autres travailleurs autonomes, il devient aussi puissant que la PME», clame Ginette Salvas.

Désormais, le travail autonome fait partie des stratégies dites de «flexibilité» des entreprises, les grandes gagnantes de tout ce remue-ménage. La sous-traitance constituant souvent une

René Houle affirme que les travailleurs-ses autonomes «fonctionnent par contacts, par références.» Et finissent tôt ou tard par se concurrencer les uns les autres.

RÉCIPROCITÉ OU SOUMISSION?

Françoise Laliberté, ex-responsable des dossiers politiques au Mouvement Action-Chômage de Montréal et travailleuse autonome de 1983 à 1990, est convaincue que même hors du contexte de la sous-traitance, il ne peut exister de relation d'égal à égal entre le donneur d'ordre et le travailleur autonome. «L'autre te paie pour tes services. Alors il y a un lien dominé/dominant», dit-elle.

À preuve, il est rare qu'un client poursuive un travailleur autonome qui ne respecte pas son contrat. Habituellement, il refuse de payer. Par contre, pour ne pas se faire identifier comme des fauteurs de troubles, les autonomes hésitent à poursuivre un mauvais client. «Ça m'est arrivé dernièrement avec quelqu'un qui avait des problèmes financiers, raconte Johanne Aubut. J'ai laissé dormir ça un peu en pensant que la personne allait me payer. Puis, mon avocate m'a dit que je devais réagir parce que risquais de perdre cet argent-là. Ce sont des revenus sur lesquels je comptais. Ma marge de crédit en a pris un coup, j'ai dû emprunter.»

Johanne Aubut a eu recours à la mise en demeure, avec succès. Croit-elle que sa démarche pourrait lui forger une mauvaise réputation? «Oui, c'est l'impression qu'on a, affirme la travailleuse autonome. Quand j'ai fait ces démarches-là, j'étais très mal à l'aise, ce n'est pas dans mon tempérament.»

